

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Denis-de-democratie-de-quatre-grandes-partis-en-France>

Denis de démocratie de quatre grandes partis en France.

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -

Date de mise en ligne : lundi 5 mars 2007

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Qui, parmi les « petits » candidats, aura le droit de se présenter à l'élection présidentielle ? Celui de l'extrême droite, Jean-Marie Le Pen ? Celle des verts, Dominique Voynet ? Ceux de l'extrême gauche, Besancenot, Laguillier ou Bové ?

Par Louis-Bernard Robitaille

[La Presse](#). Paris

Pour tous ces candidats qui n'appartiennent pas aux quatre principaux partis politiques, il faudra attendre le 16 mars, date du dépôt des candidatures, pour savoir lesquels ont obtenu les 500 signatures d'élus locaux, indispensables pour participer à la campagne présidentielle.

À l'heure actuelle, aucun de ces candidats « marginaux » n'a réuni matériellement les 500 formulaires officiels de parrainage, qui devaient être remplis entre le 23 février et le 16 mars.

Arlette Laguillier, increvable candidate de Lutte Ouvrière (LO) depuis 1974, annonce qu'elle dispose de 510 promesses, mais cela reste à confirmer.

Tous les autres candidats affichent un nombre légèrement inférieur à 500 pour les promesses, qui risquent de ne pas être toutes honorées. « Il y a des pressions pour dissuader les élus locaux de signer », dit Louis Alliot, au Front National.

Depuis la présidentielle de 1981, un candidat doit réunir 500 parrainages auprès de quelque 36 500 maires de France, et notamment les 15 000 ou 20 000 maires de petites communes rurales, élus sans étiquette politique officielle. Et qui signent par sympathie personnelle ou au nom de la liberté d'expression.

« Cette année, c'est encore plus dur », estime un porte-parole de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), dont le candidat Olivier Besancenot avait obtenu 4,2 % des voix en 2002.

« Les grands partis interdisent à leurs élus de signer, dit-il, et désormais les petits maires sans étiquette sont soumis aux pressions des communautés de communes qui font un chantage aux subventions. « À moins de trois semaines de la date fatidique du 16 mars, la LCR affiche 460 promesses avec un assez bon taux de validation ».

Même son de cloche dans la plupart des états-majors. Au FN de Le Pen, Louis Alliot mentionne le chiffre de 460 à 500 promesses, « mais qui restent à confirmer ». Le FN peut compter sur 150 conseillers régionaux élus sous son étiquette, mais doit trouver 350 signatures de plus.

Les Verts, malgré leurs 250 élus régionaux, ne comptabilisent pour l'instant que de 493 promesses. Et l'altermondialiste José Bové serait en dessous des 400 promesses.

Le système des parrainages a été institué pour éviter la multiplication à l'infini des candidatures. Non sans raison : cette année, 45 personnalités des plus diverses ont manifesté leur intention de se présenter. Et en 2002, il y avait tout de même 16 candidats officiels. Or chacun d'entre eux a droit au même temps d'antenne pendant les trois semaines de campagne officielle à la télévision.

Denis de démocratie de quatre grandes partis en France.

Mieux : chacun a droit à des remboursements de frais de campagne. Avec 0,47 % des voix, un trotskiste a touché 535 242 euros, tandis qu'un dissident d'extrême droite encaissait 1 016 285 euros avec 2,34 % des suffrages. En tout, l'État a remboursé près de 55 millions d'euros aux candidats de 2002.

D'où la nécessité de filtrer les candidats d'une manière ou d'une autre. Le problème, c'est que l'immense majorité des élus locaux dépendent des quatre partis politiques représentés à l'Assemblée : Union pour un mouvement populaire (UMP), Parti Socialiste (PS), Parti Communiste Français (PCF), et l'UDF.

« Le système est complètement bancal », dit Louis Alliot. D'où cette idée partagée par beaucoup de « petits » candidats : le parrainage par de simples citoyens, 50 000, 100 000 ou davantage, comme cela se fait dans les pays qui autorisent les référendums d'initiative populaire.

En attendant, suspense garanti jusqu'au 16 mars à 18 h.